

Lettre recommandée avec A.R.

MR OU MME DE HARO JEAN PAUL
3 IMPASSE DES CHARMILLES
14430 DOZULE

NOTIFICATION

Objet : Les Glières - Assemblée Générale du 27 Novembre 2020 à 10h00 hors présence physique.

Monsieur ou Madame,

Vous avez été récemment convoqué à l'assemblée générale annuelle de votre copropriété des Glières ; celle-ci déjà reportée en raison du premier confinement de Mars 2020, doit se tenir le 27 Novembre prochain à Bourg Saint Maurice.

A ce jour, les mesures gouvernementales prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et entrées en vigueur le 30 Octobre dernier **interdisent de pouvoir tenir cette assemblée générale en présence physique des copropriétaires.**

Cependant, selon l'article 13 de l'ordonnance n° 2020-595 du 20 Mai 2020 modifiant l'ordonnance du n° 2020-304 du 25 Mars 2020, il est prévu, jusqu'au 31 Janvier 2021, des modalités spéciales permettant de tenir les assemblées générales de copropriété hors la présence physique des participants.

Aussi, tenant compte de ces possibilités et d'un contexte futur probablement aussi incertain qu'instable, il a donc été décidé, en concertation avec le Conseil Syndical, **de maintenir l'Assemblée Générale le Vendredi 27 Novembre à 10h en ayant recours à ces dispositions.**

Ainsi, vous pourrez participer à votre assemblée générale au choix selon l'une des trois modalités suivantes :

- En visioconférence, en demandant, de préférence par e-mail, **avant le Lundi 23 Novembre 2020 à 23h59**, un lien de participation adressé à syndic@cis-immobilier.com
(la demande, qu'elle soit faite par e-mail ou éventuellement par courrier, devra préciser impérativement l'adresse e-mail que vous souhaitez utiliser pour la réception du lien de participation et pour l'identification de votre connexion à la visioconférence)
- En utilisant le pouvoir de représentation classique joint à la convocation et en le **retournant signé par e-mail ou par courrier au syndic ou au mandataire de votre choix ayant prévu de participer en visioconférence.**
- Au moyen du bulletin de vote par correspondance joint à la convocation que vous devez retourner au syndic avant le Lundi 23 Novembre 2020 à 23h59.



CIS Immobilier
LOCATION VENTE SYNDIC

Compte tenu du grand nombre de copropriétaires aux Glières, nous vous invitons à privilégier votre participation à cette assemblée générale au moyen du pouvoir de représentation en désignant un mandataire disponible pour la visioconférence, disposant d'une très bonne connexion internet et habitué à participer aux Assemblées Générales de la copropriété.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur la tenue de cette assemblée générale et nous vous prions de croire en nos sincères salutations.

Stève BERNARD,
Directeur CIS Immobilier Hte Tarentaise.

Communiqué de votre Conseil Syndical

MODALITES D'ORGANISATION DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

Madame, Monsieur,

Après plusieurs reports liés à la pandémie que nous traversons depuis le mois de mars, l'assemblée générale a été convoquée pour le **27 novembre 2020**.

Nous serons alors toujours en période de confinement, peut-être encore renforcé d'ici là.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir utiliser les nouveaux modes de représentation, prévus par la loi dans le contexte contraint que nous vivons.

Ceux-ci viennent compléter la possibilité toujours existante de **transmettre votre pouvoir** à un membre du conseil syndical (*), chargé de vous représenter dans la gestion de la copropriété et dont les pouvoirs ont été récemment étendus par la loi.

Vous pourrez également utiliser **le vote par correspondance** désormais autorisé par un décret de juillet 2020 et dont le modèle réglementaire est joint à la convocation que vous venez de recevoir.

Enfin, vous aurez la possibilité de participer par **vidéoconférence**, outil dont les modalités d'usage vous sont transmises en annexe par le syndic.

Je vous remercie de continuer à faire l'effort de participer à la gestion de notre résidence par, au minimum, l'envoi de votre pouvoir. Il y va de votre intérêt de propriétaire et de l'intérêt général de notre copropriété.

JP De Haro
Président du Conseil syndical

() Vous pouvez bien entendu transmettre votre pouvoir à un mandataire de votre choix, considérant toutefois que dans le contexte particulier actuel, ce mandataire devra non seulement participer à l'assemblée générale en vidéoconférence mais être également très au fait du fonctionnement de la résidence et de ses problèmes particuliers. C'est pourquoi je vous invite à privilégier plutôt un membre du conseil syndical, forcément mieux informé de ces questions et plus à même de contribuer efficacement aux débats.*

